

Règlement Vide Grenier

Comment s'inscrire ?

Exclusivement via le site internet : <http://amicaledesecoles.info>

L'ensemble des champs du formulaire d'inscription sont à remplir. Vous devez vous inscrire avant le 16 Septembre. Un courrier électronique vous sera envoyé lors de votre réservation avec l'ensemble des informations saisies. Une confirmation par courrier électronique vous sera envoyée entre le 17 et le 22 Septembre. Cette confirmation contiendra l'ensemble des informations de votre réservation ainsi que l'entrée à laquelle vous devrez vous présenter. Vous devrez vous munir de la confirmation pour le 24 Septembre.

Attention, toutes inscriptions intervenant après le 16 Septembre ne sera pas prise en compte et ne pourra faire objet d'aucune réclamation de votre part. Pour les retardataires, vous avez toujours la possibilité de vous présenter le matin, un emplacement parmi ceux laissés libres vous sera attribué. Dans tous les cas, aucune réservation ne se fera par téléphone.

Généralités

Pour remplir le formulaire d'inscription vous devrez bien sûr respecter quelques règles nécessaires à une bonne organisation. Pour cela il faut impérativement que le nom qui sera saisi soit celui de la personne qui se présentera le matin du vide grenier, sans quoi nous serons dans l'incapacité de vous retrouver sur nos listes d'inscrits. Vous remplirez tous les champs, c'est important car nous devons fournir une liste d'exposants avec leurs coordonnées complètes à la préfecture du département. Concernant la réservation des emplacements, nous vous demandons d'abord dans quelle zone souhaitez-vous être, sachez que ce choix peut être modifié par nos soins si votre demande seavérait trop tardive et que la zone souhaitée soit déjà complète. Le nombre d'emplacement est également très important car difficile à changer si vous vous apercevez le jour même que la quantité choisie est trop grande ou trop petite. La réservation des emplacements se fait donc à l'unité, c'est-à-dire qu'un emplacement mesure 4m de long sur 2m de large, ces 8m² représentent un emplacement. Nous prenons soin lors du traçage à faire des emplacements égaux aux mesures précédemment citées mais il peut arriver que certains soient hors normes en raison de l'endroit où ils se trouvent. Des parkings seront aménagés tout autour du vide grenier ou vous pourrez donc très facilement vous y garer lorsque votre stand sera installé. Si vous êtes riverain, indiquez également si vous souhaitez réserver un emplacement en face de votre domicile, ces emplacements ne sont pas réservés aux riverains et peuvent tout à fait être réservés par des gens de l'extérieur. Afin d'éviter certains désagréments que nous rencontrons chaque année, nous demandons aux riverains de se manifester très rapidement pour réserver les emplacements souhaités en face de chez eux. Vous pourrez bien sur vous restaurer sur place et profiter de notre formule repas, de nos croissants du matin et viennoiseries de l'après-midi. L'accès au vide grenier se fait par 2 entrées (le numéro vous sera communiqué dans la confirmation), selon la zone dans laquelle vous serez affecté (voir plan au verso). Une signalisation sera mise en place dans toute la commune.

Règlement du vide grenier :

Soyez vigilant au numéro d'entrée qui vous sera attribué car si vous vous dirigez vers une entrée qui n'est pas la vôtre, vous risquez fort probablement d'être redirigé et donc de perdre beaucoup de temps. Les emplacements réservés encore inoccupés après 9h30 seront réattribués. Dans le souci de vouloir préserver l'esprit des vide greniers nous n'encourageons pas les professionnels, brocanteurs, artisans, les camelots et commerces de restauration à nous rejoindre, cet alinéa sera stipulé sur l'arrêté préfectoral et sera surveillé de très près par les organisateurs. Nous nous réservons le droit de contacter la gendarmerie en cas de doute quant à la marchandise qui serait vendue sur les stands, nous sommes également très vigilants à d'éventuelles manipulations de fausse monnaie et déconseillerons aux visiteurs de payer par chèque.

Les exposants devront respectés l'espace qui leur sera attribué en évitant de déborder sur l'espace d'autrui. Nous déclinons toute responsabilité si des vols venaient à être commis sur le vide grenier mais pourrions toutefois faire intervenir le policier municipal. Enfin, afin que cette manifestation se termine bien, nous vous demandons de commencer à ranger votre stand pour démarrer l'évacuation de la commune vers 18h00. Vos invendus ou objets cassés ne sont pas nos ordures, merci également de les emmener avec vous, ou au moins de les réunir et de les déposer dans la benne prévue à cet effet afin de réduire le travail du lundi matin.

En espérant répondre à toutes vos exigences pour que votre journée parmi nous se passe de la meilleure manière qui soit, les membres de l'association de « L'amicale des écoles » vous souhaitent un bon vide grenier à Ruaudin.

PLAN D'ACCES :



**Vous accédez aux emplacements uniquement par l'entrée 1 ou 2, selon la zone que vous aurez choisie lors de la réservation qui est aussi celle qui vous sera communiquée sur la confirmation.
Vous arriverez ensuite sur un des 2 pointages, vous donnerez votre nom et votre carte d'identité afin que l'on vous donne votre numéro d'emplacement ainsi que votre règlement de 10€. Un membre de l'association vous accompagnera jusqu'à l'emplacement.**